DELIBERATION 2024-04-11-N13

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES: Abstentions: 00 Pour: 19

Contre: 00

Date de convocation : 26 mars 2024

Nomenclature: 7.1.1.2.

Le 11 Avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivier SENYARICH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Jacques GARSAU, est sorti de la salle lors de la mise au vote du compte adminsitratif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	432 292,68	277 092,22 539 991,21	294 457,17	7 451,13 208 992,26	726 749,85	284 543,35 748 983,47
TOTAUX	432 292,68	817 083,43	294 457,17	216 443,39	726 749,85	1 033 526,82
Résultats de clôture Restes à réaliser		384 790,75	78 013,78 72 438,26		72 438,26	306 776,97
TOTAUX CUMULES	432 292,68	817 083,43	366 895,43	216 443,39	799 188,11	1 033 526,82
RESULTATS DEFINITIFS		384 790,75	150 452,04			234 338,71

Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20240411-2024-04-11-N13-BF Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024

A l'unanimité,

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VU l'avis favorable, en date du 27 Mars 2024, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas,

Christine CABRÉRA a été nommée secrétaire de séance.

Ont signé au registre des délibérations :

BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRERA Christine, COGNARD Sébastien,

DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick, Jacques GARSAU

Absent ayant donné procuration : BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René, PETIT Vivien à SENYARICH Olivier, QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire de Séance Christine CABRERA CG170

Le Président de Séance Olivier SENYARICH

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le

2 4 AVR. 2024

Le Maire

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Millas le 30.04.2024

Notifié le Accusé de réception en préfecture 066-216601088-20240411-2024-04-11-N13-BF Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024